

Les forêts, peut-être davantage encore que d'autres ressources naturelles présentes sur le territoire de la Région wallonne, remplissent de nombreuses fonctions, tant sur les plans économique et environnemental que social ou culturel. Les forestiers parlent volontiers de multifonctionnalité de la forêt. Une autre caractéristique particulière des ressources forestières est la lenteur des processus évolutifs qui impliquent, plus que dans les autres secteurs d'activité économique, le développement d'une vision à long terme.

En raison de ces nombreuses fonctions, la gestion de la forêt concerne des acteurs très différents. Outre les propriétaires, gestionnaires, exploitants et entrepreneurs forestiers, les chasseurs, les naturalistes et les scientifiques mais aussi les promeneurs ont un rôle à jouer. Selon leurs attentes et leurs responsabilités propres, ces différents acteurs cherchent à privilégier l'une ou l'autre fonction de la forêt, le rôle des pouvoirs publics consistant à rechercher un équilibre optimal entre elles.

Malgré que les principes de la politique forestière en Région wallonne visent une gestion durable des forêts, notamment sous l'impulsion de la Conférence de Rio et des Conférences Ministérielles sur la Protection des Forêts en Europe, la priorité historique accordée à la

fonction économique se ressent encore aujourd'hui. Beaucoup plus de renseignements sont disponibles à son sujet ; c'est pourquoi elle fait l'objet, dans ce rapport, d'une présentation plus approfondie que celle qui peut-être réalisée pour les autres fonctions.

La première problématique de ce chapitre est consacrée à la composition, l'évolution et l'exploitation de la forêt. Y sont notamment abordés : l'évolution des superficies et des volumes sur pied en rapport avec les prélèvements, la commercialisation du bois par rapport à la demande intérieure, les revenus de la forêt et les impacts de l'exploitation forestière.

***La politique forestière
est basée sur les principes
de gestion durable
des forêts***

Les services environnementaux et sociaux rendus par la forêt tels que la protection des eaux et des sols, la régulation des débits, la protection du climat et de la qualité de

l'air, la protection de la biodiversité, l'accueil du public en forêt et l'intensité de fréquentation sont exposés en deuxième lieu.

Enfin, les forêts ne pouvant rendre leurs différents services que si le bon fonctionnement des écosystèmes est assuré, la question du dépérissement des forêts ainsi que celle des dégâts causés par les facteurs météorologiques et biotiques est discutée dans la dernière partie de ce chapitre.